

TROISIEME PARTIE

**LA MÉTROPOLE DE SIX-FOURS AU MOYEN ÂGE
ET DANS LES TEMPS MODERNES**

Chapitre X

AU MOYEN ÂGE

Remarques générales.

On sait, généralement, que la grande période historique que l'on nomme le Moyen Âge commence après la chute de l'Empire d'Occident, lors de la ruine de la Rome ancienne, en 476, c'est-à-dire à la fin du V^e siècle pour se terminer à la prise de Constantinople par les Turcs, le 29 mai 1453, date considérée par les historiens comme marquant l'aurore des temps modernes.

Il nous faut bien constater que les pages de l'histoire de France qui concernent, d'une manière approximative, le premier tiers de cette Période, qu'il est d'usage de désigner sous le titre de « haut Moyen Âge », sont remplies de larges lacunes, d'imprécisions nombreuses, coupées parfois, il est vrai, de belles éclaircies ; seules, à peu près, les archives religieuses peuvent nous fournir de précieux renseignements.

Ce n'est vraiment qu'à partir du X^e et surtout du XI^e siècle que les documents deviennent plus abondants : chartes contenant des donations, des fondations, legs ou restitutions, et actes divers de la société du temps, C'est à partir de ces époques que nous nous apercevons que l'on a souvent trop noirci le tableau des âges antérieurs.

Certes, pendant deux ou trois cents ans, notre belle Provence a connu, du fait des Vandales, des Sarrasins, etc. et de certains personnages du pays qui furent leurs complices intéressés, des heures sombres et difficiles, bien des misères, mais, si dès le XI^e siècle, nous trouvons indéniablement dans nos contrées des villages et des bourgs habités, des terres et des forêts exploitées, des églises et des chapelles fréquentées, c'est, sans nul doute, que l'existence des hommes a continué à s'y poursuivre, que la terre éternelle a triomphé des épreuves et des difficultés, et peut-on vraiment nommer une période de l'histoire qui peut prétendre ne pas avoir connu les siennes ⁵¹ ?

51. Louis Baudoin : « *Gonfaron et son terroir à travers les siècles : le Moyen Âge* », étude historique parue en 1955 dans *Voix de Provence* et dans *Nice-Matin*.

LE VILLAGE PRIMITIF À SIX-FOURS

À quelle date s'éleva sur la montagne de Six-Fours le premier castrum du Moyen Âge ? Il serait hasardeux d'avancer une date quelconque mais nous sommes portés à penser que ce fut probablement au cours du IX^e siècle, au moment où les Sarrasins s'étaient répandus en basse Provence, événement qui contraignit la population, éparse sur le territoire, à se réfugier et à se fixer sur ce haut belvédère dominant superbement le littoral et les plaines voisines, renouvelant ainsi, à quelques siècles de distance, le geste des antiques tribus de l'Âge du Bronze et de la Tène, celles du Six-Fours d'avant le nom, de la Courtine d'Ollioules et des autres oppida de la région.

La construction en maçonnerie la plus ancienne, érigée sur ce sommet rocheux, semble bien avoir été le château-fort ou « castellum » auprès duquel se groupèrent étroitement les humbles habitations qui, pour se protéger des corsaires et des pillards, s'entourèrent de fortes murailles bâties solidement et terrassées à l'intérieur⁵².

Ce fut la première enceinte du castrum de Six-Fours ; trois portes y donnaient accès. Voici ce qu'en disait le notaire et historien de Six-Fours, Jean Denans, en 1713 :

« Les murailles sont encore en état, sauf à certains endroits, et possèdent, en partie, toute leur élévation ; elles sont d'une grande épaisseur, toutes bâties sur le rocher et terrassées par-dedans ce qui rendait l'endroit très fort, etc. ».

« Tout cela paraît encore par les vestiges qui y sont restés. Le château était encore en son entier en l'année 1546 ce qui résulte d'un acte d'arrentement des droits seigneuriaux passé par Messire Antoine Attrechinie, docteur en droit, vicaire et procureur général de Mgr le cardinal Augustin Trivulce, abbé de Saint-Victor, à Barthélemy Paisan, d'Ollioules, reçu par M^e Jean Rambert, notaire royal au lieu d'Oriol (Auriol), par lequel le dit Paisan, entre autres obligations, s'obligea à entretenir la toiture du château en sorte qu'il ne pût y pleuvoir dedans⁵³ ».

La reine Jeanne de Provence aurait, au cours d'un séjour à Six-Fours, au XIV^e siècle, fait renforcer les défenses du vieux château et réparer les remparts.

52. On sait combien nos contrées méridionales eurent à souffrir des exactions et du fanatisme des bandes sarrasines : monastères incendiés et églises pillées, habitants des campagnes et religieux massacrés, fermes razzées, etc., tels étaient les tristes témoignages du passage de ces destructeurs.

Les Sarrasins, entrés en Espagne en 711, sont aux Pyrénées en 713. Ils pénètrent ensuite en Gaule mais sont battus en 732 ou 733 près de Poitiers par les Francs de Karle Martel. À la suite de cette défaite, ils refluent vers le sud et occupent Narbonne. Appelés en Provence par des seigneurs de ce pays, ils s'emparent d'Arles et d'Avignon ; ils en sont chassés par Karle Martel vers 736 ou 737.

Enfin, s'établissant en basse Provence, ils s'installent à la Garde-Freinet, au cœur du massif des Maures, qui devient leur principal repaire et, de là, répandent la terreur dans toute la contrée d'où ils ne seront définitivement expulsés que vers la fin du X^e siècle par le comte Guillaume I^{er} secondé par de vaillants chevaliers provençaux.

53. M^e Jean Denans : brochure manuscrite, 1713 ; à vraiment parler, cette brochure est plutôt un recueil de renseignements locaux et d'actes divers, précieux d'ailleurs, qu'un ouvrage d'histoire proprement dit.

C'est de la plate-forme de ce château de Six-Fours que nos aïeux observaient le magnifique littoral qui se déroule depuis le Bec de l'Aigle⁵⁴ de La Ciotat jusqu'aux îles d'Hyères ; c'est de ce poste incomparable que les vigies du castrum remarquaient tous les mouvements suspects se produisant dans les anses de la côte.

C'est de là, vers l'an 952 de notre ère, qu'elles donnèrent l'alarme aux habitants du bourg quand les Sarrasins ayant débarqué à la plage de la Gardiole, proche le Brusç, voulurent atteindre le castrum de Six-Fours après avoir pillé les bastides de la plaine.

Le combat se déroula, aux dires des chroniqueurs, au quartier dit de « Malogineste » aux abords de la route du Brusç, vers le quartier Barras, entre la R.N. 559 actuelle et le lieu dit « Le Grand-Camp ».

Après une chaude lutte, les Sarrasins durent abandonner la partie en laissant de nombreux morts sur le champ de bataille ainsi que des prisonniers aux mains de Six-Fournais ; les ennemis regagnèrent leurs navires à la Gardiole et ne tardèrent pas à s'éloigner du rivage.

Au bord même de la route du Brusç, à l'endroit approximatif du combat, une plaque de marbre commémorative a été apposée en 1861 sur un oratoire élevé là pour remplacer celui, dit-on, qui fut édifié au X^e siècle, l'année même de l'événement.

L'oratoire actuel daterait de 1710 mais a dû subir plusieurs réfections ; il est dédié à saint Pierre, patron de Six-Fours. On peut lire sur la plaque l'inscription suivante :

« Aux Six-Fournais qui arrêtaient les invasions ennemies par la victoire décisive de Malogineste remportée ici sur les pirates Sarrasins le premier août de l'an 950. Oratoire commémoratif élevé au X^e siècle. 1861 ».

L'ÉGLISE SAINTE-MARIE-DE-COURTINE

À côté du castellum, et au nord de ce dernier, se dressait l'église Sainte-Marie-de-Courtine, orientée du couchant au levant. Elle fut construite au début du XII^e siècle sur les ruines hypothétiques d'un antique sanctuaire qui aurait été consacré à l'Apollon Pythien par des Grecs de la colonie massaliète du terroir.

Cette église, « Ecclesia beatæ Mariæ de Cortina apud Sex-Furnis », aurait été fondée en 1125 par un vicomte de Marseille, Raymond Gaufrédy, époux de Pontia qui, précédemment, avait confisqué le castellum de Six-Fours appartenant aux moines de

54. Ce cap abrite le port de La Ciotat des vents du large ; sa forme, vue d'une certaine distance, évoque l'idée d'un rapace au repos, guettant sa proie, d'où le nom qui lui fut donné et qui a été maintenu par les générations. Déjà, des textes du XII^e siècle lui appliquent le terme « d'Aquilam » modernisé en « Bec-de-l'Aigle » et, au XIV^e siècle, on rencontre la dénomination : « Aquila vulgariter dictum lo Seze » (le Cap-de-l'Aigle vulgairement appelé le Seze). Or, d'après Ducange, Seze signifie un genre de pêche ou plutôt un engin de pêche, sorte de filet.

D'autre part, en 1427, dans un document contenant enquête et sentence arbitrale intervenue sous les auspices de Guillaume du Lac, abbé de Saint-Victor, entre les communautés de Ceyreste et de La Ciotat, au sujet de la garde de la Marine à faire au Bec-de-l'Aigle, il est dit que ce cap est appelé en langue vulgaire : « lo Ceze » (Arch. départ. des B.-du-Rh. ; fonds de Saint-Victor).

Saint-Victor et avait chassé ces religieux de presque toutes les propriétés qu'ils possédaient sur le territoire en dépendant.

Toutefois, comme le castrum de Six-Fours, son castellum, et leurs dépendances avaient été placés sous la sauvegarde du Saint-Siège par les papes saint Grégoire VII et Pascal II, ce peu scrupuleux seigneur fut frappé d'excommunication ; en outre, il se vit interdire, par les religieux de Saint-Victor, l'entrée de l'église paroissiale de Sainte-Marie-et-Saint-Pierre.

Irrité par de telles sanctions, Raymond Gaufrédy fit réparer les remparts du castrum et fit alors construire l'église de Sainte-Marie-de-Courtine au service de laquelle il affecta un prêtre séculier en défendant aux habitants du castrum de fréquenter d'autre sanctuaire que celui qu'il venait de faire édifier.

Ce ne fut qu'une trentaine d'années plus tard, après la mort de ce vicomte, survenue en 1156, que ses propres enfants et sa femme Pontia restituèrent aux abbés de Saint-Victor tout ce que Raymond Gaufrédy, leur père et époux, avait indûment usurpé. À partir de cette époque, l'église Sainte-Marie-de-Courtine et le Castrum devinrent la propriété intégrale de l'abbaye marseillaise ⁵⁵.

Il faut noter que c'est dans ladite église que se tiendra le 25 du mois d'octobre de l'année 1335, une importante assemblée des notables du pays en présence de Raymond de Sabran et sous la présidence de l'abbé de Saint-Victor, Gilbert de Contabon, seigneur temporel et spirituel de Six-Fours, qui recevra « solennellement et librement » le serment de fidélité des habitants du fief ⁵⁶.

D'autres édifices religieux s'élèveront à la même époque ou postérieurement sur la montagne de Six-Fours et dans ses alentours. Il nous faudra dire un mot de chacun d'eux ainsi que de ceux dont la fondation remontait à des temps incontestablement plus lointains.

55. Le premier prieur en titre de Six-Fours aurait été Vuichiranus, en 1035 (cartul. de Saint-Victor ; chart. n° 451). D'après M. F. Jouglas, l'abbaye de Montmajour aurait eu certains droits sur les terres de Six-Fours au X^e siècle, tout au moins Partiellement (F. Jouglas, *Histoire du Vieux-Six-Fours*, 1963).

56. Nous aurons l'occasion de rappeler cette cérémonie du XIV^e siècle, notamment dans les annales de La Seyne.

En 1624, l'église Sainte-Marie-de-Courtine fut agrandie sur les plans d'un architecte de Toulon, Julien Rollet. Son mobilier fut augmenté et embelli. Vendue comme bien national en 1793, elle fut complètement abandonnée et elle ne tarda guère à tomber en ruine. Sous le second Empire, vers 1860, ses murs subsistaient encore mais la voûte était tombée ; un joli encadrement de porte, habilement restauré par Julien Rollet, fut retiré en 1875 lors de la construction du fort actuel. Enlevé du Vieux-Six-Fours et acquis par Toulon, il se trouve depuis au jardin public de cette ville, devant l'Hôtel-Dieu, où il sert de décor à une fontaine. Bien que cette porte soit antérieure au XIV^e siècle, Rollet l'a habillée selon le style du début du XVII^e.

Il est regrettable que la commune de Six-Fours n'ait pas conservé ce vestige de son passé ainsi que la cloche de la tour de l'Horloge de l'ancien Castrum qui, sauvée en 1943, a été cédée à l'église Saint-Louis de Toulon.